

56^e CONSEIL DIRECTEUR

70^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018

CD56.R3
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD56.R3

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS D'ANTIGUA-ET-BARBUDA, DE L'ARGENTINE ET DU CHILI

LE 56^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant présents à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que la Barbade, l'Équateur et les États-Unis d'Amérique ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine et du Chili,

DÉCIDE :

1. De déclarer que la Barbade, l'Équateur et les États-Unis d'Amérique ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
 2. De remercier Antigua-et-Barbuda, l'Argentine et le Chili pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.
-

**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF
de septembre 1995 à septembre 2020**

PAYS	2019 à 2020	2018 à 2019	2017 à 2018	2016 à 2017	2015 à 2016	2014 à 2015	2013 à 2014	2012 à 2013	2011 à 2012	2010 à 2011	2009 à 2010	2008 à 2009	2007 à 2008	2006 à 2007	2005 à 2006	2004 à 2005	2003 à 2004	2002 à 2003	2001 à 2002	2000 à 2001	1999 à 2000	1998 à 1999	1997 à 1998	1996 à 1997	1995 à 1996	
ANTIGUA-ET-BARBUDA																										
ARGENTINE																										
BAHAMAS																										
BARBADE																										
BELIZE																										
BOLIVIE																										
BRÉSIL																										
CANADA																										
CHILI																										
COLOMBIE																										
COSTA RICA																										
CUBA																										
DOMINIQUE																										
EL SALVADOR																										
ÉQUATEUR																										
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE																										
GRENADE																										
GUATEMALA																										
GUYANA																										
HAÏTI																										
HONDURAS																										
JAMAÏQUE																										
MEXIQUE																										
NICARAGUA																										
PANAMA																										
PARAGUAY																										
PÉROU																										
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE																										
SAINT-KITTS-ET-NEVIS																										
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES																										
SAINTE-LUCIE																										
SURINAME																										
TRINITÉ-ET-TOBAGO																										
URUGUAY																										
VENEZUELA																										

(Cinquième réunion, le 25 septembre 2018)